

Article 32

Retrancher les lignes 18 à 31 inclusivement, à la page 20, et les remplacer par ce qui suit:

«(iii) acres spécifiées de cultures diverses; et
b) «acres spécifiées de cultures diverses» signifie, pour un producteur réel,

(i) le nombre total d'acres exploitées par le producteur réel et figurant dans son livret de permis pour la campagne agricole 1970-71, selon la vérification faite par la Commission canadienne du blé, comme acres ensemencées en cultures diverses ou acres de fourrage vivace, ou

(ii) un tiers du nombre total d'acres exploitées par le producteur réel et figurant dans son livret de permis pour la campagne agricole 1970-71, selon la vérification faite par la Commission canadienne du blé, soit comme acres ensemencées en blé, avoine, orge, seigle, graines de lin ou graines de colza, soit comme acres en jachère d'été si cette superficie est inférieure à celle visée au sous-alinéa (i).»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-244, tel que modifié.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 54 à 62 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 90 aux Journaux*)

M. Anderson, du comité spécial de la pollution de l'environnement, présente le troisième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 13 octobre 1970, lui ordonnant d'étudier l'ensemble du problème de la pollution des eaux, du sol et de l'atmosphère au Canada, ainsi que les projets du gouvernement fédéral s'y rapportant, le Comité a examiné les problèmes relatifs à la côte sud-ouest du Canada dans le cadre de la voie maritime envisagée entre l'Alaska et l'État de Washington pour les pétroliers.

En conséquence, le Comité a invité un certain nombre de spécialistes à venir témoigner, dont des capitaines de navires et de remorqueurs, des fonctionnaires, des océanographes, des professeurs et un avocat, tant américains que canadiens. Une liste complète des témoins se trouve à l'appendice A. En outre, le Comité a réexaminé les témoignages qu'il a reçus au début de la session, lorsqu'il étudiait le Bill C-2, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande et concernant la pollution de la mer par le pétrole; il a examiné notamment le témoignage relatif au déversement de l'«Arrow» dans la Baie de Chedabucto.

Le Comité regrette de n'avoir pas encore pu entendre les témoignages d'officiers de la société Alyeska. Par deux fois, on a fixé une date pour cette réunion (le 22 mai et le 8 juin 1971), mais, en raison de négociations entre la société et les garde-côte américains, les représentants d'Alyeska ont demandé que la séance soit remise à plus tard. Nous espérons pouvoir tenir cette réunion

dans un proche avenir. Cependant, à cause de l'approche des vacances d'été de la Chambre, le Comité présente dès maintenant ce rapport sur les conclusions auxquelles il est parvenu à ce jour. Il envisage de présenter plus tard d'autres rapports, après avoir entendu d'autres témoins, dont certains au sujet des répercussions écologiques des différents modes de transport.

Au début des réunions, on avait espéré que le Comité pourrait procéder à une analyse quantitative des risques et des dommages éventuels que pourrait entraîner un trafic de pétroliers dans cette région, mais cela s'est révélé impossible pour un certain nombre de raisons, en particulier parce que le Comité ne dispose pas encore de statistiques suffisamment précises sur les quantités de pétrole de l'Alaska qui seront transportées vers les ports du Détroit de Georgie et de Puget Sound. Les estimations sont très variables.

Le Comité remarque que les hauts fonctionnaires du gouvernement canadien qui sont allés à Washington le 3 mai 1971 pour discuter cette question avec leurs homologues américains, ont déclaré à leur retour qu'ils n'avaient pu obtenir une évaluation précise de l'augmentation des quantités de pétrole qui seront transportées dans ces eaux. Le Comité a du mal à comprendre pourquoi on ne peut obtenir de renseignements plus précis.

Cependant, il est établi que la voie maritime proposée pour les pétroliers augmentera les transports de pétrole de plusieurs façons. Selon Robert Clark et John S. Finley du *Seattle Biological Laboratory* du *National Marine Fisheries Service* américain, «le volume de pétrole et de produits pétroliers transportés sur les eaux de Puget Sound pourrait être multiplié par dix si l'on construit les oléoducs trans-Alaska et trans-américain.» (Délibérations de la conférence mixte sur la prévention des déversements de pétrole, juin 1971—*American Petroleum Institute*, page 139).

Il ne faut pas oublier que les eaux de cette région sont plus encombrées et plus dangereuses que celles où le «Torrey Canyon» et le «Arrow» ont échoué. (Appendice B) Pour cette raison, cela fait peser de graves menaces sur l'environnement ainsi que sur l'industrie du tourisme et de la pêche.

Le Comité voudrait souligner le fait que la région qui risque le plus d'être le théâtre d'un déversement de pétrole est aussi la principale région de croissance de nombreuses espèces de poisson commercial et de pêche sportive sur la côte ouest. Les jeunes poissons, ainsi que le plancton qui est leur principale source d'alimentation, sont particulièrement sensibles aux effets de la pollution par le pétrole.

Si une telle nappe de pétrole se répandait, il y a de grandes chances, selon le Comité, pour que les meilleurs moyens de nettoyage ne soient que partiellement efficaces, à cause des forts courants et des marées qui existent dans la région. M. Paul LeBlond, du département d'Océanographie de l'Université de Colombie-Britannique, a déclaré: «A cause de la forte influence qu'exercent sur les courants, le vent, les marées et les débits du fleuve, facteurs qui varient tous en fonction du temps, aucune partie du littoral du détroit de Georgie n'est à l'abri d'une marée noire importante.» (Procès-verbaux et Témoignages du Comité, fascicule n^o 18, page 48, 12 mai 1971.) Il semble donc que, par rapport au tonnage de pétrole déversé, les dommages seront bien